

Vendredi 17 décembre

Conseil Municipal du 16 décembre : Un budget ambitieux pour répondre à l'urgence et préparer l'avenir.

Aucune augmentation de la fiscalité municipale, maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'emprunt... La situation financière de la Ville de Rouen est excellente. Les finances publiques sont saines. Grâce à ces efforts, la Ville de Rouen peut investir massivement dans des projets qui visent à répondre à l'urgence et préparer l'avenir : rénovation thermique, renaturation et végétalisation, éducation, culture, solidarités, tranquillité publique, propreté.... Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 25% pour faire de Rouen une ville résiliente, créative, rayonnante et solidaire.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « *La préparation du deuxième budget de la mandature s'est déroulée dans un contexte encore fortement marqué par la crise sanitaire, mais aussi économique et sociale, liée au virus COVID 19. Dans cette crise, la Ville a déployé une série d'actions : création de l'Armada des Rouennais Solidaires, exonération des loyers et des droits de terrasse pour les commerces, participation au fonds PLUS (plan local d'urgence solidaire) de la Métropole à destination des associations... Mais, le contexte reste fragile, comme en témoigne l'arrivée d'une cinquième vague.*

La Ville doit demeurer agile et réactive pour faire face à cette situation potentiellement changeante. Dans ce contexte, la Ville a fortement augmenté son volume d'investissement avec une double volonté : relancer l'activité économique du territoire d'une part, et investir massivement dans la transition social-écologique d'autre part. Nous devons tout à la fois répondre à l'urgence du présent et préparer l'avenir. »

CHIFFRES CLES :

Montant du Budget : 255 M€

Dépenses Réelles d'Investissement : 41,42 M€
(Hors remboursement dette et mouvements neutres)

Augmentation des Dépenses Réelles d'Investissements : +25,53 %

Dépenses de Fonctionnement : 146,55 M€

Budget 2022 : des finances saines et un investissement en hausse pour répondre à l'urgence et préparer l'avenir.

Adoption du Budget Primitif (BP) du budget principal pour 2022 :

Lors du Conseil Municipal du 16 décembre, le Budget Primitif du budget principal pour 2022 a été adopté. Grâce aux efforts des mandatures précédentes et de la nouvelle équipe, les finances de la Ville sont désormais saines, exemplaires. Les recettes de fonctionnement sont en hausse, les dépenses de fonctionnement également, pour répondre aux besoins des citoyens, et les recettes d'investissement proviennent d'une large part de l'autofinancement, et d'un emprunt maîtrisé. Ces efforts budgétaires conduisent à une hausse des Dépenses Réelles d'Investissement, en accord avec la volonté de l'équipe municipale de faire de Rouen une ville résiliente, rayonnante et solidaire.

Des finances exemplaires à la hauteur de nos ambitions.

Le budget principal 2022 de la Ville de Rouen est équilibré en dépenses et en recettes à environ 255 M€. Ce budget principal est divisé en deux parties : la section fonctionnement, et la section investissement, comme illustré ci-dessous.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Dépenses réelles de fonctionnement : 146,55M€	RECETTES
	Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre : 15,69 M€	
	Virement à la section d'investissement : 4,83 M€	
	Recettes réelles de fonctionnement : 163,76M€	
	Opérations d'ordre : 3,31 M€	

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Travaux, équipements et subventions : 41,42 M€	RECETTES
	Remboursement capital de la dette : 14,81 M€	
	Mouvements neutres : 27,06 M€	
	Opérations d'ordre : 3,79 M€	
	Recettes propres investissement : 13,42 M€	
	Emprunt : 25,59 M€	
	Mouvements neutres : 27,06M€	
	Dotation aux amortissements opérations d'ordre : 16.17 M€	
	Virement de la section de fonctionnement : 4,83 M€	

Les recettes de fonctionnement prévues par la Ville au titre du Budget Primitif (BP) 2022 s'élèvent à environ 164 M€. Elles sont en progression de 2,16% soit + 3,47 M€ par rapport au BP 2021. Cela s'explique par un maintien des taux d'imposition, un maintien des montants de dotations de la Métropole, une légère progression des dotations de l'Etat à la Ville, et une progression des autres recettes de la Ville.

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2022 est en augmentation de + 6,00 M€, soit + 4,28% par rapport au montant des dépenses votées au BP 2021. Les dépenses de personnel présentent une progression de +3% destinée d'une part à financer les évolutions mécaniques qui interviendront en 2022, et d'autre part à renforcer la qualité du service rendu aux habitants par le recrutement de nouveaux agents municipaux.

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2022 révèle un financement important par l'excédent de recettes dégagé au sein de la section de fonctionnement. L'autofinancement, calculé grâce à cet excédent de recette, permettra de financer 30,62% des dépenses d'investissements.

Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre du BP 2022 est estimé à 25,59 M€. Bien qu'il soit en hausse de 3,44 M€ par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2021, il reste faible. Ajoutons que la Ville de Rouen ne possède plus aucun emprunt toxique. Son emprunt le plus « risqué » étant classé dans la catégorie 1C de la charte Gissler, ce qui signifie que son risque est très fortement limité.

En somme, la situation financière est excellente. Les finances de la Ville sont saines. Ces efforts pour dégager un maximum de recettes avec un minimum de risques permettent une augmentation massive des dépenses réelles d'investissement.

15 millions d'euros d'investissement pour faire de Rouen une ville résiliente : priorité à la transition social-écologique.

NB : Concernant l'ensemble des chiffres évoqués ci-dessous, il s'agit bien ici de Dépenses Réelles d'Investissement.

L'objectif prioritaire du mandat vise à faire de Rouen une capitale de la transition écologique. Pour ce faire, un vaste programme de renaturation de la Ville a été lancé dès 2021 afin de reconstituer des îlots de fraîcheur et de biodiversité. De plus, la Ville a engagé un plan massif dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux et renouvelle son parc de véhicules et d'engins mécanisés dans le respect des normes environnementales. Les Dépenses Réelles d'Investissement sont réparties de la manière suivante :

- Renaturation et végétalisation de la Ville : 6,48 M€.
 - Déminéralisation des cours d'écoles : 2 M€
 - Rénovation des squares et jardins : 1,18 M€

- Plan ombrage et végétalisation en Ville : 413 000€
- ...
- Rénovation thermique : 8,05 M€
 - Rénovation de la Résidence pour Personnes Agées Bonvoisin : 2,4 M€
 - Remplacement des menuiseries des écoles Pasteur, Balzac et Pape Carpentier : 1,94 M€
 - Entretien et remise en état du patrimoine bâti communal : 2,05 M€
 - ...

17, 40 millions d'euros d'investissement pour faire de Rouen une ville créative et rayonnante.

L'objectif municipal est également de faire de Rouen un territoire qui innove, entreprend et favorise l'implication de toutes les forces vives de la cité. L'enjeu est également de développer la culture partout, pour toutes et tous, mais également de favoriser le bien-être par le sport. Enfin, un vaste programme de rénovation de son patrimoine culturel a été engagé notamment avec la réhabilitation de l'abbatiale Saint-Ouen.

- Culture : 8,53 M€
 - Poursuite du chantier de l'abbatiale Saint Ouen, et plus particulièrement restauration de la rosace du transept sud : 5,5 M€
 - Plan triennal de rénovation du patrimoine historique : 1 M€ par an
 - Maintenance et travaux de sécurité dans bibliothèques, autres monuments et bâtiments culturels : 1,11 M€
 - ...
- Sport : 3,57 M€
 - Travaux de couverture du complexe sportif de la Petite Bouverie : 1 M€
 - Réfection de la piste d'athlétisme de stade Lemire : 220 000€
 - Travaux de rénovation des équipements sportifs, notamment pour les piscines : 500 000 € consacrés au bassin extérieur de la piscine Boissière et 100 000€ pour la piscine Boulingrin.
 - ...
- Urbanisme : 5,17 M€
 - Avancée du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : 2,15 M€, dont la réalisation d'études de programmation et le démarrage de travaux tels que la démolition de l'ancienne piscine Salomon.

- Participation d'équilibre pour un montant de 1,8 M€ à verser à l'Établissement public foncier de Normandie (EPF) pour la Concession Publique d'Aménagement (CPA) Luciline.
- Acquisition de parcelles pour permettre la poursuite de l'aménagement des quartiers du secteur Ouest, de la Luciline, de l'avenue de Caen ou encore du quartier Grammont : 550 000€
- ...
- Manifestations publiques : 130 000€
 - Renouvellement d'équipements et de matériels : 85 000€
 - Acquisition de 5 chalets neufs : 45 000€

6,73 millions d'euros d'investissement pour faire de Rouen une ville solidaire, de la petite enfance au grand âge.

Afin de co-construire une ville solidaire dans laquelle chacun trouve sa place, l'accent sera mis sur les conditions d'accueil des plus jeunes dans les équipements municipaux, en favorisant notamment l'accessibilité des locaux.

- Famille : 3,54 M€
 - Lancement d'études pour la création d'une nouvelle école sur la rive gauche : 60 K€
 - Agrandissement de l'école Balzac et création de 4 classes : 0,85 M€ en 2022 (programme global de travaux estimé à 1,85 M€)
 - Lancement des études d'extension du réfectoire, des locaux périscolaires et l'aménagement des sanitaires des écoles Cartier – Dubocage : 120 K€ en 2022 (programme global de travaux estimé à 3,12 M€)
 -
- Solidarités : 1,64 M€
 - Poursuite des travaux de mise en accessibilité de certains groupes scolaires : 800 000 K€
 - Maintenance des résidences autonomie et des équipements de cohésion sociale : 810 000€ dont 200 000€ correspondant à des travaux réalisés sur le patrimoine immobilier du CCAS
- Tranquillité Publique : 540 000€
 - Développement des systèmes de vidéo-protection
 - Achat d'équipements pour la brigade de nuit

- ...
- Relation citoyenne : 420 000€
 - Reprise de concession et de columbariums
 - Achat de matériel pour les élections
- Vie et initiatives associatives pour soutenir le dynamisme du lien social : 370 000€
 - Aménagement et maintenance des maisons de quartier et des bâtiments à vocation socio-culturelle et à destination de la jeunesse
- Démocratie et vie participative : 220 000€
 - Renforcement de la démarche de gestion urbaine de proximité engagée sur différents quartiers : 75 000€
 - Achever les projets retenus dans le cadre du budget participatif citoyen : 91 000€
 - Suivi du plan de démocratie participative : 50 000€

Citoyenneté, culture, économie... d'autres délibérations phares accompagnent l'adoption du Budget 2022 lors de ce Conseil Municipal.

Mise en place de la Convention Citoyenne de Rouen : « Climat, Risques : Adaptons la Ville ensemble ! »

Lors du Conseil municipal du 30 juin 2021, La Ville de Rouen s'est dotée d'une nouvelle stratégie de développement de la démocratie et de participation citoyenne sur le territoire.

L'enjeu est de répondre à l'attente des citoyennes et des citoyens, en instaurant davantage de démocratie grâce à la mise en œuvre d'instances et d'outils de gouvernance partagée pour réfléchir, élaborer, développer et évaluer l'action publique, mais aussi par le renforcement de la capacité d'action des citoyennes et des citoyens en encourageant et accompagnant leur(s) projet(s).

Dans le cadre de cette stratégie, il est décidé de lancer une Convention Citoyenne sur la « Ville résiliente post Lubrizol et post Covid-19 ». Cette Convention Citoyenne portera sur l'adaptation et l'adaptabilité nécessaires de Rouen, ou comment la Ville doit s'adapter et se transformer au regard des enjeux climatiques, sanitaires et industriels, post Lubrizol et post COVID-19.

Le panel de citoyens de la Convention sera issu d'un tirage au sort. Entre 25 et 30 Rouennaises et Rouennais seront invités à participer à la Convention, selon des critères classiques de représentativité, (niveau d'étude, CSP, âges, représentation géographique, parité femmes/hommes...). Ils seront indemnisés, tels des jurés d'Assises.

Dès le mois de janvier, la Convention Citoyenne se réunira pendant 3 week-ends. Les week-ends sont définis de la manière suivante :

- 1er week-end : formation du panel citoyen avec l'intervention d'experts locaux et nationaux sur les thématiques de la Convention ;
- 2ème week-end : auditions organisées par le panel apportant au besoin des éclairages supplémentaires à leurs réflexions et premiers temps de rédaction des propositions ;
- 3ème week-end : suite rédaction des propositions, délibérations sur les propositions à retenir et mise en forme du rapport.

A l'issue des 3 weekends, le panel de citoyen fera des propositions autour de quatre thématiques :

- Enjeux climatiques et environnementaux – causes et conséquences sur les populations ;
- Gestion des risques et sécurité industrielles ;
- Covid-19 – les enseignements d'une crise sanitaire ;
- Image et attractivité d'une ville résiliente.

Lancement de la procédure de concession de service public du cinéma d'art et d'essai Omnia République.

Lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2013, une procédure de délégation de service public (D.S.P) a été engagée pour l'exploitation du cinéma République. Dans ce cadre, un contrat pour l'exploitation du cinéma République a été signé avec la société NOE Cinémas, le 20 mars 2014.

Cette D.S.P a été un véritable succès. Les sept années d'exploitation du cinéma ont été marquées par une fréquentation en hausse constante. Ces années ont validé l'objectif culturel initial, consistant à offrir aux Rouennais une offre culturelle en centre-ville de grande qualité en matière de cinéma Art et Essai.

La procédure de DSP arrivant à son terme, le Conseil Municipal a adopté le principe d'une nouvelle DSP du cinéma Omnia République. Le choix de ce mode de gestion est motivé par la technicité particulière qui s'attache aux modalités de fonctionnement de ce type d'établissement, et par le savoir-faire spécifique en matière d'activité de programmation et de relations avec les professionnels du secteur. En termes d'organisation, ce mode d'exploitation sera sans incidence sur le fonctionnement actuel des services de la Ville.

La DSP poursuivra les mêmes objectifs de maintien d'une offre de cinéma en cœur de ville et de garantie de la pérennité et du développement d'une programmation Art et Essai, conforme au label délivré au cinéma Omnia en 2012, qui restera attaché au cinéma municipal.

Le cinéma devra fonctionner toute l'année sans interruption et proposer en moyenne 15 films différents par semaine et 190 séances hebdomadaires, avec un minimum de 120 séances hebdomadaires (pendant les périodes de faible activité).

La politique tarifaire proposée devra garantir un accès du plus grand nombre à l'Art et Essai. Les tarifs commerciaux devront être compétitifs par rapport à l'offre existant à Rouen et dans son agglomération. Des tarifications sociales devront être proposées, ainsi que des possibilités de réductions et d'abonnement significatives, notamment en direction des étudiants et des scolaires.

Le cinéma est un équipement culturel de la Ville. A ce titre, le délégataire s'engage à s'inscrire dans cette dynamique et à collaborer avec les établissements culturels du territoire, au premier rang desquels les équipements municipaux (conservatoire, bibliothèques, théâtre de l'Étincelle) et les événements portés par la Ville de Rouen et ses partenaires (« L'Armada », « Normandie Impressionniste », « Rouen Givree », « Rouen sur Mer », « Zazimuts », etc.).

Revalorisation de la rémunération des animateurs.

La Ville de Rouen est engagée dans l'amélioration des conditions de travail des animateurs périscolaire. Elle est également soucieuse d'encourager la qualification de ces emplois. C'est pourquoi, dès 2016, l'indice de référence de rémunération des animateurs non permanents de la Ville a été redéfini en fonction de la détention d'un diplôme qualifiant. L'indice de référence est ainsi distinct, entre un agent non diplômé, stagiaire BAFA ou titulaire du BAFA.

Dans le cadre du P.P.C.R. (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), le Conseil Municipal a décidé d'actualiser les indices de référence pour conserver une progressivité dans la rémunération des animateurs.

En actant la revalorisation de la rémunération des animateurs, le Conseil Municipal souligne son engagement de valoriser, professionnaliser et fidéliser les animateurs, en garantissant une évolution de rémunération pour les animateurs diplômés.

« L'adoption du budget primitif 2022 témoigne notre volonté de porter des projets à la fois pour limiter, prévenir et s'adapter au réchauffement climatique, tout en luttant contre les inégalités sociales. Conforme aux orientations budgétaires débattues lors du dernier Conseil Municipal, le budget 2022 prévoit une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+4,28%) et une augmentation volontariste des dépenses réelles d'investissement (+25,53%), sans aucune augmentation de la fiscalité municipale. Il s'appuie sur des ratios financiers et des fondamentaux budgétaires très sains, fruits de la gestion municipale de la mandature précédente.



En parallèle, plusieurs délibérations phares ont été votées lors de ce Conseil Municipal : mise en place de la Convention Citoyenne de Rouen, lancement de la procédure de concession de service public du cinéma d'art et d'essai Omnia République, revalorisation de la rémunération des animateurs... » **conclue Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie.**

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville de Rouen : <https://rouen.fr/seances-conseil-municipal>



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53